

Résidence: Au Canada, les bâtiments de l'université et les résidences d'étudiants sont généralement groupés sur un terrain appelé "campus". En dehors de chambres à coucher, il y a, dans les résidences, des cafétérias et des salles d'étude ou de repos. Les étudiants venant de l'extérieur du Canada devraient essayer de trouver une chambre dans une résidence universitaire, car c'est là qu'ils auront la possibilité de connaître leurs camarades d'études. Cependant, les étudiants en résidence doivent se soumettre à certains règlements imposés par l'administration de l'université. L'étudiant qui désire habiter dans une résidence doit y réserver une place au moins six mois avant son arrivée, en adressant sa demande au service responsable des logements de l'université.

Résidences coopératives de campus: Dans certaines universités, les coopératives de campus sont en vogue, car les étudiants des deux sexes trouvent à s'y loger à des taux moins élevés que dans les résidences universitaires. La plupart des chambres peuvent héberger deux ou trois personnes et les repas sont servis dans des réfectoires communs. À l'occasion, on peut obtenir l'un des rares appartements réservés aux étudiants mariés. Les étudiants qui n'habitent pas la coopérative peuvent quand même y prendre leurs repas. Pour plus de renseignements, on peut s'adresser au service des logements de l'université.

Location de chambres: Comme, bien souvent, les universités ne sont pas en mesure de loger tous les étudiants, nombre d'entre eux louent une chambre à l'extérieur du campus. La plupart des universités ont un service de location auquel l'étudiant peut s'adresser pour obtenir la liste des chambres disponibles. Dans certains cas, l'étudiant peut être logé et nourri contre paiement d'une pension hebdomadaire ou mensuelle (environ 40 \$ à 50 \$ par semaine). Dans d'autres cas, il loue simplement la chambre (de 20 \$ à 25 \$ par semaine) et dispose d'une cuisine pour préparer ses repas ou il peut manger au restaurant ou à la cafétéria de l'université. L'étudiant qui paie un loyer hebdomadaire doit donner un préavis d'une semaine s'il veut déménager. Dans les autres cas, on exige généralement un préavis d'un mois.

Appartements: L'étudiant qui vient au Canada avec sa femme ou sa famille préférera, peut-être, louer un appartement d'une ou deux chambres. Normalement, les appartements sont munis d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. Le loyer comprend généralement le coût du chauffage et, dans certains cas, de l'électricité. La location d'un appartement s'accompagne souvent de la signature d'un bail d'un an ou plus, les propriétaires exigeant que l'on paie d'avance un mois de loyer ou une caution pour dommages ou autres responsabilités. Cette somme est généralement remboursée au locataire lorsque